

Délibération n°CA-2020-051 de la séance à distance du conseil d'administration du 14 au 15 mai 2020 relative à l'approbation du procès-verbal de la séance à distance du conseil d'administration du 27 au 30 avril 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

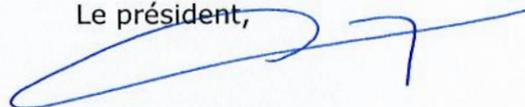
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,
Vu les statuts de l'université de Lille,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par voie électronique, avec 27 participants, 26 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

APPROUVE **le procès-verbal de la séance à distance du conseil d'administration du 27 au 30 avril 2020**, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Lille, le 15 mai 2020

Le président,



Jean-Christophe CAMART

**Conseil d'administration – session à distance
du 27 au 30 avril 2020****Procès-verbal****Ordre du jour :**

- 1.** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 24 au 27 mars 2020 (*délibération*)
 - 2. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université :**
 - 2.1. Ajustement des modalités de consultation à distance des instances délibérantes (*délibération*)
 - 2.2. Demande de subvention Projet LAB Innovation - Région Hauts-de-France (*délibération*)
 - 3. Points issus de la commission formation et vie universitaire :**
 - 3.1. *Aides aux étudiants dans le cadre des mesures de confinement :*
 - 3.1.1 Modification de la répartition des crédits du FSDIE de l'université attribués à l'aide aux projets et l'aide sociale (*délibération*)
 - 3.1.2 Attribution d'une aide d'urgence pour les étudiants dans le cadre du plan d'aide exceptionnelle à destination des étudiants déjà repérés en situation de grande précarité juste au début des mesures de confinement Covid-19 (*délibération*)
 - 3.1.3 Mesures prises pour soutenir les étudiants de l'université de Lille : dispositifs d'aide médicale, sociale et de lutte contre l'isolement (*information*)
 - 3.2. *Plan de continuité pédagogique de l'université de Lille dans le cadre de la lutte contre le COVID19 :*
 - 3.2.1 Modification des bornes de l'année universitaire 2019-2020 (*délibération*)
- Additif : Tenue de jurys de thèses et HDR à distance (*information*)

Les participants :

	Participation au vote
CAMART Jean-Christophe, Président	X
Collège A	
COPIN Marie-Christine	X
NIEWIADOMSKI Christophe	X
TISON Sophie	X
POTTEAU Aymeric	X
BENOIT Martine	X
FARVAQUE Etienne	X
MELNYK Patricia	X
FONCEL Jérôme	X
Collège B	
VIZIOLI Jacopo	X
GOUNON Stéphane	X
LANGFORD Chad	X
FRETEL Anne	X
TOULEMONDE Gilles	X
MEISS Marjorie	X
EL KHATTABI Jamal	X
BENCHIBOUN Moulay-Driss	X
Collège BIATSS	
LENS Anthony	X
MULLIER Virginie	X
RUCKEBUSCH Benoit	X
DEGRENIER Karine	X
SANTRE Fabien	
RODRIGUEZ Ludovic	X
Collège usagers	
SADEK Zacharie	X
CORNIL Floriane	X
MAKOKO Daniel	
PETIT Léo	
L'EVEILLE Ryan	
DACHY Marie Lou	
Personnalités extérieures	
BOIRON Frédéric	
DELVALLET Corinne	X
LEBAS Nicolas	X
LEYS Annie	
OULD ALI Samir	
SAMYN-PETIT Bénédicte	X
PRETE Cosimo	X
DUCARNE Catherine	X
A titre consultatif	
BERGEZ Jean-Louis, Représentant de la Rectrice	

Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille, ouvre la consultation, par message électronique, le 27 avril à 16h04

Les échanges sont les suivants :

Participants	Echanges et contributions
27 avril 2020	
Jean-Christophe CAMART, Président	<p>La consultation à distance du Conseil d'administration de l'Université de Lille est désormais ouverte, pour 48 heures, afin d'examiner les points à l'ordre du jour ci-joint, complété de l'additif pour information portant sur la tenue de jurys à distance transmis ce vendredi 24/04/2020.</p> <p>Durant cette période, vous voudrez bien adresser vos contributions et réponses exclusivement à l'adresse suivante : ca-a-distance@univ-lille.fr. A cet effet, et en cas de réponse à une contribution, je vous invite à utiliser la fonctionnalité "répondre à tous" de votre messagerie.</p> <p>Vos contributions seront modérées au fur et à mesure de leur envoi, afin que la totalité des membres de notre conseil puisse en prendre connaissance.</p> <p>Les opérations de vote à distance auront lieu ensuite du mercredi 29 avril, 18 h, au jeudi 30 avril, 18 h. Vous serez informés de l'ouverture des votes et des modalités ce mercredi.</p>
28 avril 2020	
Benoit RUCKEBUSCH CGT Université de Lille	<p>Suite à la séance en visioconférence de ce lundi 27 avril, vous nous avez fait part du travail de l'équipe de direction sur le plan de retour d'activité. Le travail fait et restant à faire est à saluer, d'autant plus que les carences du gouvernement en termes de protection des personnes et d'information sont indéniables. Pour les personnels de l'Université, il est indispensable que la reprise d'activité soit accompagnée de garanties quant à leur protection sur le lieu de travail et dans leurs trajets pour y accéder. La CGT y veillera.</p> <p>Vous avez annoncé que le télétravail continuera à être très utilisé à l'Université de Lille. Pour ce faire, envisagez-vous d'assouplir la procédure ? Un budget est-il prévu pour faire l'acquisition de matériel informatique et de bureau afin de garantir aux agents des conditions ergonomiques qui ne portent pas atteinte à leur santé ? Combien d'ordinateurs seraient encore nécessaires pour combler les besoins ?</p> <p>Ajustement des modalités de consultation à distance des instances : Nous demeurons inquiets quant à l'utilisation qui pourrait être faite de cette procédure. Nous avons demandé de limiter la consultation à distance à des sujets urgents. Or, nous devons examiner ce mois le projet Lab Innovation. Il nous semble qu'il aurait été nécessaire de demander à la région un report naturel de cet appel à projets étant donnée la situation sanitaire.</p> <p>Approbation de la demande de subvention pour la participation de l'Université de Lille au projet LAB Innovation de la Région Hauts-de-France : Le document reste assez flou sur la nature de ce lieu. On comprend que ce lieu permettra l'accompagnement des enseignants et des projets de formations, comme cela se fait déjà à la Direction de l'Innovation Pédagogique. C'est également le cas de la diffusion et de la valorisation. Cependant, qu'entendez-vous par fonction de communication et fonction de capitalisation des démarches de recherche ? Quels sont les services qui seront rendus par cette structure qui n'étaient pas déjà fournis ? Concrètement, à quoi ressemblera le Lab Innovation ? On comprend qu'il y aura un lieu. Où est-ce que ce site se situera ? Qu'y trouvera-t-on concrètement (salles de réunion, box d'entretiens, moyens informatiques) ? Quel sera l'impact pour les personnels tels que les ingénieurs pédagogiques (changement hiérarchique, charge de travail...) ?</p>

<p>Benoit RUCKEBUSCH CGT Université de Lille</p> <p>(suite)</p>	<p>Modification de la répartition du FSDIE : Nous mesurons les difficultés sociales engendrées par la crise sanitaire actuelle en particulier pour les étudiants. La perte de leur emploi, de leur stage, les difficultés familiales sont évidemment des situations critiques. Nous regrettons que l'état ne soit pas aussi présent qu'il le devrait lors de cette crise comme depuis de trop nombreuses années. Le soutien financier et matériel auprès des étudiants se réduit de plus en plus. De fait les établissements sont contraints de piocher dans des crédits qui n'y sont pas destinés. Nous soutiendrons donc cette décision et espérons que l'Université de Lille intervienne auprès du CROUS et du CNOUS pour soutenir les étudiants en situation difficile.</p> <p>Nous vous remercions d'avance pour toutes les réponses que vous pourrez nous donner.</p>
<p>Jamal EL KHATTABI, SNESUP FSU</p>	<p>2.2. Demande de subvention pour la participation de l'Université de Lille au projet LAB Innovation de la Région Hauts-de-France</p> <p>Au regard des éléments présentés, rien ne justifie l'urgence de ce point. Logiquement, la région aurait pu reporter cet appel à projet. De notre côté, on aurait pu demander à la région de le faire puisque les deux institutions sont bien occupées par la crise du covid-19.</p> <p>Sur le fond, je souscris aux remarques de Monsieur Ruckebusch. A vrai dire je ne sais pas à quoi correspondra sur LAB Innovation. A ce stade, il n'a pas été suffisamment expliqué. En même temps, Vincent a insisté sur le caractère nouveau de ce projet. Le projet s'appuie d'une part, sur nos services, en particulier les ingénieurs pédagogiques et des recrutements Post-Doc, en ce qui concerne le laboratoire CIREL-TRIGONE.</p> <p>Au niveau du budget on ne voit pas ce que l'université engage. Si j'ai bien compris les 672 259,1€ manquants pour équilibrer le budget correspondent à la valorisation.</p> <p>Un volet de ce projet (pour l'université) concerne la question des fonds propres qui est très importante dans l'équilibre du budget de l'université. Pour autant, nous n'avons pas les éléments nécessaires pour l'évaluer. Merci d'adjoindre la feuille de budget pour comprendre l'architecture financière du projet ainsi que les engagements et les gains espérés.</p> <p>3.1.1 Modification répartition FSDIE</p> <p>3.1.2 Attribution aide d'urgence étudiante</p> <p>3.1.3 Information dispositifs d'aide</p> <p>J'approuve ces points et je salue le travail réalisé par le service de la vie étudiante (ou la vie de campus). En même temps, je salue les associations qui ont œuvré également dans ce sens, notamment le Secours Populaire.</p> <p>Une frange de nos étudiants traverse une période difficile avec la crise en cours. Il était urgent d'y apporter une aide. Les crédits FSDIE sont prélevés au niveau des frais d'inscription des étudiants non boursiers, il était donc normal que ces étudiants soient aidés via ce fonds. Étant donné que ce fonds ne peut pas être réutilisé à d'autres fins, et en l'absence d'activités estudiantines sur nos campus, il me paraît judicieux de renforcer l'aide aux étudiants par une deuxième aide (2ème apport) qui viendrait consolider la situation des étudiants. Le CROUS, malgré son investissement pour répondre aux besoins des étudiants, il a malheureusement maintenu le paiement des loyers. Ce qui n'est pas compréhensible, au regard des possibilités qui s'offrent à ces étudiants bloqués dans leur résidence. La direction de l'université devrait interpeller le CROUS sur ce point. Par ailleurs, des informations circulent que de nombreux étudiants bloqués en résidence auraient reçu des menaces d'expulsion de la part de VISALE, qui est l'organisme de caution locative de CROUS ! N'étant pas sûr de cette information, peut être Sandrine ou Emmanuelle peuvent nous dire plus si elles ont des informations à ce sujet.</p>

Zacharie
SADEK &
Lucile LEFAIT
Floriane
CORNIL &
Romain
GAUDY
Daniel
MAKOKO &
Ornella LOMBE

InterAsso

1. Approbation du PV de la Séance extraordinaire du CA (24 au 27 mars 2020)

Pas de remarque particulière sur le PV.

2.1. Ajustement des modalités de consultation à distance des instances

Nous ne voyons pas d'opposition à la réalisation de conférences audiovisuelles pour le relevé de contributions. **Ces conférences audiovisuelles permettront de favoriser une meilleure interactivité et une amélioration de la qualité des débats** entre les membres du Conseil d'Administration.

Comme vous le précisez, **il est nécessaire d'assurer la confidentialité du lien de la réunion et de la réunion elle-même**. En effet ces derniers temps, nous entendons tous parler des polémiques autour de Zoom et de ses failles de sécurité. Nous comptons donc sur votre vigilance et votre attention sur cette problématique. Il en est de même pour la sécurité autour du fichier d'enregistrement qui servira de base à la rédaction du Procès Verbal.

2.2. Demande de subvention LABInnovation

Nous approuvons la demande de subvention à la Région Hauts-de-France pour le projet « Pour une dynamique partenariale d'appui à l'innovation en formation en Région Hauts-de-France » pour un montant de 1 057 529,40 euros.

3.1. 1. Modification de la répartition FSDIE

Comme avancé en Commissions CVEC, FSDIE Projets et CFVU par les élus de notre liste, **nous approuvons la modification de la répartition entre fonds FSDIE Projets et fonds FSDIE Aide sociale**, pour répondre aux difficultés importantes que traversent beaucoup d'étudiants en situation d'extrême précarité.

3.1. 2. Attribution d'une aide d'urgence aux étudiants

Nous sommes sensibles et **nous soutenons pleinement les actions entreprises** comme le Fond d'Urgence de 500000 euros, les 200 euros attribués pour plusieurs centaines d'étudiants en précarité structurelle, le dispositif d'E-Carte en collaboration avec le CROUS...

3.1. 3. Informations sur les dispositifs d'aide

Nous tenons sincèrement à **saluer le travail effectué par Mesdames les Vice-Présidentes Sandrine ROUSSEAU et Emmanuelle JOURDAN-CHARTIER**, ainsi que par les associations, les personnes mobilisées pour la tenue des SUMPPS, des BVEH, des dispositifs de lutte contre l'isolement social (Radio Campus ou le DELCIS conduit par l'Université et la FAEL)...

Nous profitons encore une fois de cette contribution pour rendre hommage à tout le personnel universitaire mobilisé dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité, à nos soignants et nos étudiants en santé positionnés en première ligne dans la lutte contre le CoVid19.

<p>Zacharie SADEK & Lucile LEFAIT Floriane CORNIL & Romain GAUDY Daniel MAKOKO & Ornella LOMBE</p> <p>InterAsso</p> <p>(suite)</p>	<p>3.2. 1. Modification du Calendrier Universitaire 2019-2020</p> <p>Notes pour les jurys de thèse et d'HDR</p> <p>Nous souscrivons à la volonté de maintenir les examens de première session exclusivement à distance. En effet, quelle que soit l'évolution de la crise sanitaire, il n'apparaît pas pertinent de procéder à des examens en présentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'une part du fait du risque persistant de créer un foyer de contamination au sein de notre communauté universitaire (personnels et usagers) • D'autre part pour ne pas bouleverser l'organisation que sont en train d'adopter les professeurs et les étudiants, suite à la communication faite par le Président et par les composantes. <p>Aussi, nous approuvons les modifications apportées aux bornes pour l'organisation des évaluations de la session initiale et pour les délibérations, destinées à assurer la bonne mise en place du Plan de Continuité Pédagogique (PCP) et une meilleure organisation et appréhension de ces échéances pour les usagers. De même, nous comprenons les dispositions de réunion des jurys de thèse de doctorat et d'habilitation à diriger des recherches, ainsi que la prolongation du calendrier universitaire au 31 décembre 2020 pour les étudiants en dernière année d'un cycle d'études (hors Licence 3), qui vise à garantir l'accomplissement total du parcours universitaire des étudiants concernés, en particulier la réalisation de leurs stages.</p> <p>Nous marquons le souhait de voir les sessions de rattrapage des semestres impair et pair organisées dans le respect des règles de sécurité les plus strictes en cas d'organisation présentielle, et de voir les modalités d'organisation communiquées aussi rapidement que possible.</p> <p>Nous remercions sincèrement Madame la Vice-Présidente en charge de la Formation Lynne Franjié pour la qualité de son travail au service des étudiants de notre Université, de par son implication dans l'élaboration du PCP et de son application dans chaque composante.</p>
<p>29 avril 2020</p>	
<p>Jérôme FONCEL, SUnIR</p>	<p>1- Pas de remarque concernant le PV du CA extraordinaire du 24 au 27 mars. Il ne faudra pas oublier la validation du PV du CA du 12 mars, particulièrement important pour faire connaître la teneur des premiers échanges autour de l'EPE ainsi que les déclarations de vote sur les principes d'engagement proposés par la direction. Ce PV doit être soumis à l'approbation du CA sans attendre et nous y veillerons.</p> <p>2-1- Consultation</p> <p>Il est nécessaire de rappeler en préambule l'accord explicite que nous avons de ne pas traiter de sujets stratégiques en mode distanciel. Le Président a cependant évoqué lors des échanges du 27 avril qu'il faudrait peut-être contourner cette disposition car des décisions doivent être prises. La reprise d'activité peut nous permettre de nous réunir dans des conditions sanitaires acceptables, par exemple dans des amphithéâtres de grande taille. Deux dossiers ont d'ailleurs été mentionnés par le Président : <u>le premier budget rectificatif</u>, s'il est purement technique, pourrait être traité de façon aménagée. En revanche, il serait extrêmement problématique que la délibération sur <u>la lettre d'orientation budgétaire</u> qui préfigure le dialogue de gestion 2021 fasse l'objet d'un traitement restrictif ou de débats tronqués. L'an dernier le vote avait eu lieu mi-juillet et pourrait aussi bien être repoussé fin août ou début septembre à condition que l'on planifie un CA pour cela.</p> <p>2-2- Le projet LAB innovation est sur le principe séduisant. Les arguments, le contexte et les perspectives sont présentés de manière convaincante. Néanmoins on peut s'étonner que pour deux actions très larges pour lesquelles l'université de Lille est sollicitée (offre de formation adaptée et soutien à la recherche) une seule composante et un seul laboratoire soient mobilisés. Nous pensons que quelques explications additionnelles seraient nécessaires pour soutenir ce dossier.</p>

<p>Jérôme FONCEL, SUnIR</p> <p>(suite)</p>	<p>3-1- Nous rappelons notre engagement pour améliorer la situation des personnels et des usagers en difficulté et en souffrance. Nous soutenons sans réserve les actions de la direction de l'université qui visent à améliorer le sort de nos étudiant-e-s en grande difficulté. Par ailleurs, nous avons pris connaissance de problèmes individuels potentiels liés au logement de nos usagers dont la gestion est assurée par des organismes publics. Nos informations ne nous permettent pas en l'état de nous prononcer précisément, mais certains principes fondamentaux sur lesquels on ne peut transiger doivent être rappelés : en particulier les conséquences d'une catastrophe sanitaire difficilement prévisible ne peuvent reposer sur les utilisateurs en bout d'une chaîne de valeur. Ce raisonnement est économiquement et socialement inacceptable et pourtant il semblerait adopté par un organisme public. Notre université ne pourrait tolérer que certains de ses usagers soient expulsés de leur logement (si cela était avéré) à cause de la crise sanitaire et nous attendons de notre Président qu'il énonce à nouveau publiquement certains objectifs de notre établissement dont la responsabilité sociale et l'inclusion. Ces objectifs ne sont pas des mots perdus dans des projets récurrents, ils doivent trouver une résonance dans l'action réelle.</p> <p>question diverse : On nous a annoncé hier que la première session a été décalée du 17 juin au 03 juillet. Lors de cette session la direction va identifier les étudiant-e-s empêché-e-s dans le cadre des enseignements à distance et de l'évaluation à distance, pour ensuite les aider et les accompagner afin qu'ils/elles réussissent la 2ème session. Sauf que, comme cela a été indiqué hier, cette deuxième session aurait lieu avant le 14 juillet. Nous pensons qu'il risque d'être très difficile d'organiser cet accompagnement des étudiant-e-s empêchés en un minimum de temps. Pouvons-nous obtenir des explications sur la méthodologie permettant l'identification puis l'accompagnement de ces étudiant-e-s ?</p>
<p>Benoit RUCKEBUSCH CGT Université de Lille</p>	<p>La séance du Conseil d'Administration de notre université a débuté lundi à 16h. Sauf erreur de ma part, seules quatre interventions ont été publiées depuis.</p> <p>Des sujets importants pour l'établissement et pour les personnels sont à l'ordre du jour de cette réunion. A titre d'exemple, la demande de subvention du "Lab Innovation", en l'absence de réponse du Président aux questions posées en ligne, pourrait avoir des conséquences financières pour l'Université de Lille et également en terme de charge de travail pour les agents.</p> <p>Je regrette l'absence d'intervention du Président depuis lundi 16h mais également le silence d'un grand nombre d'élus. La situation est évidemment difficile, mais au-delà des seules décisions, il est, à mon sens indispensable que notre conseil d'administration soit un réel lieu d'expression et de débat.</p>
<p>Jean-Christophe CAMART, Président</p>	<p>La période de consultation écrite étant close depuis ce jour, 16 h 04, je tiens à remercier les élus ayant contribué au débat, et l'ensemble des participants pour leur attention.</p> <p>Nous tenions naturellement à apporter les éléments de réponse aux interrogations soulevées, avant l'ouverture des opérations de vote. Vous trouverez ci-joint une note répondant à ces questions.</p> <p>Je vous rappelle que la période de vote électronique s'ouvrira ce soir à 18 h, pour une durée de 24 heures, à partir du lien suivant : https://votes-instances.univ-lille.fr/instance</p> <p>L'interface est accessible à partir de vos identifiant et mot de passe Université de Lille. Pour voter, il vous suffit de cocher, pour chaque question, la réponse souhaitée et de cliquer sur valider. Seule une réponse par votant et par question est possible. Votre vote ne pourra pas être modifié après sa validation. Pour être pris en compte, il devra avoir été validé avant le jeudi 30 avril, 18 h.</p> <p>Je vous remercie d'avance pour votre participation.</p>

Le Président annonce la fin des contributions le 29 avril à 16h04 et soumet au vote à distance du 29 avril 18h00 au 30 avril 18h00, les points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 24 au 27 mars 2020

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 24 au 27 mars 2020 est approuvé à l'unanimité (délibération n°CA-2020-045).

Nombre de votants : 29

2. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

2.1. L'ajustement des modalités de consultation à distance des instances délibérantes est adopté (délibération n°CA-2020-046).

Nombre de votants : 29

Pour : 28

Contre : 1

Abstention : 0

2.2 . La demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France, dans le cadre du projet LAB Innovation (« Pour une dynamique partenariale d'appui à l'innovation en formation en Région Hauts de France ») est adoptée (délibération n°CA-2020-047).

Nombre de votants : 28

Pour : 24

Contre : 2

Abstention : 2

NPPPV : 1

3. Points issus de la commission formation et vie universitaire

3.1. Aides aux étudiants dans le cadre des mesures de confinement :

3.1.1 La modification de la répartition des crédits du FSDIE de l'université attribués à l'aide aux projets et l'aide sociale est adoptée à l'unanimité (délibération n°CA-2020-048).

Nombre de votants : 29

3.1.2. L'attribution d'une aide d'urgence pour les étudiants dans le cadre du plan d'aide exceptionnelle à destination des étudiants déjà repérés en situation de grande précarité juste au début des mesures de confinement est adoptée à l'unanimité (délibération n°CA-2020-049).

Nombre de votants : 29

3.2. Plan de continuité pédagogique de l'université de Lille dans le cadre de la lutte contre le COVID19 :

3.2.1. La modification des bornes de l'année universitaire 2019-2020 est adoptée (délibération n°CA-2020-050).

Nombre de votants : 29

Pour : 27

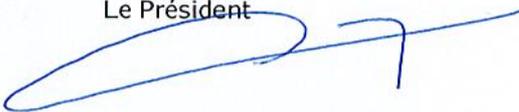
Contre : 0

Abstention : 2

La Directrice générale des services adjointe


Marie-Dominique SAVINA

Le Président


Jean-Christophe CAMART